

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr Téléchargé le 06 / 11 / 2025 à 20:29

Date de publication : mardi 10 juin 2025 à 03:19

Type: Constitution SASU Localisation: 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 30/05/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

## **CALADE AUTO** REFERENCES

Siège social : 283 rue de la Farnière 69400 GLEIZÉ Capital: 7500 € Objet social: Dépôt vente de véhicules légers auto et moto;

Ventes de véhicules légers neufs et d'occasion auto et moto ;

Reprise de véhicules légers auto et moto ; Achat cash de véhicules légers neufs ou d'occasion auto et moto :

Activité de service en immatriculation (service de carte grise);

Activité de nettoyage de véhicules ;

L'activité de courtage en opérations financières et prestations de garanties des véhicules ;

Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Président : M David FREVAL demeurant 4 Lotissement de la Muzardière 69210 SAINT-GERMAIN-NUELLES élu pour une durée de Illimitée ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par la loi ou les présents statuts. Il ne peut déléguer ses pouvoirs. Relèvent de la compétence de l'associé unique : la nomination et la révocation du président et des directeurs généraux ; l'approbation des comptes et la répartition du résultat ; l'approbation des conventions conclues entre la société et son président, ses directeurs généraux ou ses associés ; l'augmentation, la réduction et l'amortissement du capital social ; la fusion, la scission ou l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions ; la dissolution, la prorogation, la transformation de la société ; toute autre modification des statuts, à l'exception du transfert du siège social sur le territoire français, pour leguel la ratification de l'associé unique est simplement exigée en vertu de l'article 4 des présents statuts. Clauses d'agrément : Les cessions ou transmissions des actions de l'associé unique sont libres. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/79c47eb1-0acb-45ad-9b63-d5e050b57466-form-instance

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex